

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-1540/SG/IAM portant désignation d'un président « ad hoc » d'un tribunal autochtone du 2e degré.

n° 74-1540/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

2 octobre 1974

Numéro JO

n° 20 du 25/10/1974

Date du numéro

25 octobre 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Mohamed Aden, Chef du Service des Affaires administratives, est désigné en qualité de président « ad hoc » du Tribunal autochtone du 2e degré d'Obock dans l'affaire qui oppose la tribu Data Boura à la Madima. Art. 2.— A cet effet. M. Mohamed Aden prêtera le serment prescrit par la loi.